

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 14/2024 : BUDGET 2025

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 28 octobre 2024 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil :	M. Axel Boggio, Président
Municipalité :	Mme Nathalie Greiner, Syndique Mme Catherine Schiesser M. Jean-Claude Favre M. Philippe Michelet M. Damien Cuhe
Service des finances :	M. Mathieu Rochat, Chef des finances
Commission des finances :	M. Christian Marrel, Président Mme Sakine Uçurum Pion Mme Hannah Grossenbacher Mme Amélie Ramoni-Perret M. Daniele Annese

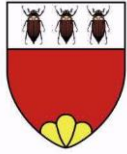
Préambule

Comme chaque année, la survenue des premiers frimas de l'automne signifie pour votre Commission des finances que le moment est venu d'étudier et d'analyser le budget communal pour l'année à venir.

Pour ce faire, le service des finances communal nous a remis les projets de préavis et de budget qui nous ont permis de nous préparer au mieux pour la séance de présentation.

En outre, pour la première fois, la Municipalité nous a remis deux versions de la brochure du budget : la première sous la forme traditionnelle, présentant le détail des natures comptables à 6 positions, et la seconde sous une forme plus condensée avec un détail de ces mêmes natures résumées à 3 positions.

Le but de cette approche est de rendre la lecture des chiffres plus simple et rapide et cette façon de procéder emporte l'adhésion de votre Commission, qui note par ailleurs qu'à partir



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PRÉAVIS 14/2024 : BUDGET 2025

de l'année prochaine seule la version à 3 positions sera présentée au Conseil. Bien que cette nouvelle façon de procéder présente moins de détails, votre Commission, comme de coutume, ne manquera pas de rigueur dans l'analyse des futurs budgets.

Enfin, nous avons également reçu le « Recueil des remarques », élément fort utile pour expliquer les principales variations du présent budget par rapport au précédent.

Déroulement de la séance

Monsieur Jean-Claude Favre, Municipal des finances, nous a présenté le préavis 14/2024 relatif au budget pour l'année 2025.

Encore une fois, la clarté du préavis ainsi que celle des explications de M. Favre appuyé parfois par M. RoCHAT doivent être soulignées.

La séance s'est donc déroulée dans un esprit de totale transparence et la Commission des finances remercie tous les interlocuteurs pour la qualité du travail accompli.

Analyse des documents reçus

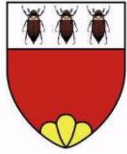
Préavis

Comme l'an dernier, le préavis sous revue fait clairement ressortir les éléments essentiels du budget 2025 (charges et produits par nature, investissements, autofinancement et endettement prévus).

Sa présentation clairement structurée aide donc chacun à se faire une bonne idée des enjeux auxquels notre Commune doit faire face et facilite par là-même le travail de la Commission des finances.

Budget

Comme mentionné dans le préavis, la préparation du budget a été entièrement informatisée et de nouveau réalisée en utilisant la méthode dite « base 0 » n'autorisant aucun transfert depuis l'exercice précédent.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PRÉAVIS 14/2024 : BUDGET 2025

Cette façon de faire rencontre une nouvelle fois l'approbation de votre commission, car elle évite que des dépenses soient systématiquement portées au budget sans qu'une analyse attentive de leur pertinence et de leur utilité ne soit réalisée.

Recueil des remarques

Encore une fois, ce document prouve toute son utilité en mettant en évidence et en expliquant clairement certaines variations importantes de budget d'une année à l'autre.

L'année prochaine, les plus grandes variations proviendront de l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), qui sera largement favorable à notre commune.

Séance de questions orales – Questions écrites

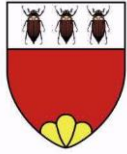
Comme l'an dernier, la tenue d'une séance supplémentaire de questions orales n'a pas été jugée nécessaire par votre Commission.

Un certain nombre de questions écrites ont toutefois été transmises par courriel à la Municipalité, qui y a répondu à satisfaction. Dans ce contexte, la Municipalité a confirmé qu'une erreur s'était glissée dans le recueil des remarques pour le poste 510.4522.00. Il s'agit là d'une augmentation concernant des frais d'écologie pour les élèves de Pully enclassés à Belmont, qui sont refacturés à Pully.

Analyse budget / préavis

Revenus de fonctionnement

En propos introductif de son préavis, la Municipalité évoque le contexte économique incertain ainsi que la situation géopolitique de l'est de l'Europe qui continue de faire pression sur les marchés, traduisant un climat d'incertitude bien présent. Elle relativise cependant les effets néfastes des pressions inflationnistes qui affectent les finances communales. Par ailleurs, contrairement à l'année dernière, la Municipalité reconnaît que la charge



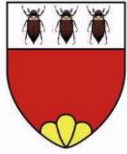
RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PRÉAVIS 14/2024 : BUDGET 2025

péréquative liée à la nouvelle péréquation financière attendue en 2025 grèvera moins les comptes communaux. Le risque d'« effet ciseaux désastreux » évoqué dans le préavis sur le budget 2024 n'aura probablement pas lieu (préavis 5/2023 p.3).

La Municipalité évalue les produits par nature à CHF 28'996'490.- et les recettes épurées à CHF 27'723'050.-, ce qui représente une diminution des produits s'élevant à CHF 2'384'164 ou une diminution de CHF 2'855'775.- des produits épurés par rapport au budget 2024. Pour l'année prochaine, la prévision des recettes est donc à la baisse. Depuis quelques années, la Municipalité utilise la méthode de la pondération pour évaluer les recettes fiscales des impôts non conjoncturels qui sont l'impôt sur le revenu et la fortune. En donnant un poids de 1 à l'exercice N-3 (2021), un poids de 2 à l'exercice N-2 (2022) et un poids de 3 à l'exercice N-1 (2023), l'évaluation des recettes fiscales diminue. En effet, ces dernières s'étant tassées depuis 2021, surtout en 2023, le résultat du calcul n'est pas étonnant. On constatera cependant que depuis 2021, la commune a réalisé des résultats positifs excédant à chaque fois 1 million et demi. Pour mémoire (cf. rapport de la Commission des finances sur les comptes 2023- préavis 09/2024. p.4), les résultats ont toujours été positifs depuis huit ans. Cela étant dit, le résultat du calcul démontre une évaluation à la baisse des revenus liés aux impôts non conjoncturels.

S'agissant des impôts conjoncturels (impôts dont la fluctuation n'est pas sujette à une tendance évolutive régulière), que sont les impôts sur les droits de mutation, impôt sur les successions et donations ainsi que l'impôt sur les gains immobiliers, la méthode de la moyenne sans pondération des trois dernières années a été utilisée. Pour ces trois catégories d'impôts, l'évaluation est à la baisse, hormis pour l'impôt sur les gains immobiliers qui devrait légèrement prendre l'ascenseur, de même que l'impôt foncier.

Diverses hausses de revenus sont prévues, notamment s'agissant des centres par nature 42 (revenus du patrimoine) et 46 (autres participations et subventions). Le centre par nature 43 prévoit, quant à lui, une diminution due à une prévision à la baisse de la vente d'eau, d'énergie et de combustible et des taxes de raccordement et d'utilisation.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PRÉAVIS 14/2024 : BUDGET 2025

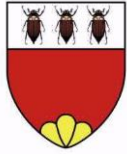
Une fois encore malgré une évaluation également à la baisse des charges, les prévisions budgétaires en matière d'impôts ne permettent pas de couvrir les charges estimées par notre Municipalité pour obtenir un résultat positif à la clôture des comptes. Cependant, nous avons constaté ces dernières années que les impôts avaient tendance à dépasser les prévisions permettant à notre commune de terminer les exercices comptables avec un excédent de produits. La Commission des finances reste donc optimiste même si, à l'instar de la Municipalité, elle ne détient pas de boule de cristal. Comme à l'accoutumée, elle observera la situation notamment s'agissant du coefficient d'impôt.

Charges

En comparaison avec 2024, le budget présente une diminution d'excédent des charges de CHF 597'300.- alors qu'il s'élevait à CHF 831'000.- en 2024. Il faut aussi souligner la diminution des charges CHF 2'617'864.-. Cela ne reflète toutefois pas une volonté de la Municipalité de réduire les investissements comme le souligne la section y relative de ce rapport.

Le poste 35 "Remboursements, participations" enregistre la plus forte diminution budgétaire avec moins CHF 3'052'059.- suivi de loin par le poste 31 "Biens, services, marchandises" qui lui diminue de CHF 315'715.- Il nous faut relever ici la nouvelle péréquation avec les détails de la diminution qui se trouve en p.9 du préavis. On peut souligner ici aussi la fiche d'acomptes 2025 pour la péréquation et factures cantonales qui se monte à CHF 5'575'243.- contre CHF 6'852'009.- pour 2024 soit une diminution de CHF 1'276'766.-. Celle-ci s'explique essentiellement par la diminution de la péréquation et de la facture policière.

Concernant le poste 31, il convient de souligner la diminution liée à l'achat et à la consommation d'électricité, qui arrivent en tête avec une baisse de CHF 750'000.- Il faut noter que cette baisse de la demande et de la consommation attendue réduit également les taxes perçues pour l'entretien du réseau électrique. Si cette tendance venait à se confirmer dans le temps, une question de fonds apparaît ici pour la Commission des finances concernant l'entretien du réseau électrique. En effet, alors que l'utilisation du réseau électrique est en augmentation et que nous nous reposons de plus en plus sur l'autonomie énergétique des



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PRÉAVIS 14/2024 : BUDGET 2025

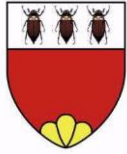
bâtiments, y a-t-il un risque pour l'autofinancement de l'entretien du réseau électrique par le mécanisme des taxes ?

Par opposition aux postes en diminution, le poste 33 "Amortissements" a rencontré la plus forte augmentation, qui s'élève à CHF 371'247.-. Les explications sont fournies par la Municipalité en page 9 du préavis. La Municipalité a également indiqué que cet exercice est géré de façon automatique avec un nouveau module de gestion des immobilisations, sur la base des décisions prises dans les préavis concernés.

Dans son analyse des charges, la Commission des Finances a transmis des questions écrites auxquelles la Municipalité a pu répondre avec satisfaction.

La Commission des Finances formule toutefois les observations suivantes :

- Dans le préavis, l'indexation des salaires reste identique à celle de 2024, soit 1,5 %. Pour rappel, le règlement du personnel, art. 25, stipule que l'indexation se base sur l'indice suisse à la consommation, l'indice de référence étant celui d'octobre de l'année passée. Pour comparaison, cet indice était de 106,4 points en octobre 2023 et de 107,1 en octobre 2024. La variation étant inférieure aux pronostics, la Municipalité a confirmé qu'elle était en train de revoir le taux d'indexation à la baisse et que le taux final devait encore être confirmé le service RH.
- Pour certains postes, des montants plus importants ont été alloués à l'entretien des infrastructures par rapport au budget 2024.
- Au poste 150 "Affaires culturelles", une augmentation d'environ CHF 28'000 est à noter pour les subventions.
- Poste 355.3141.00 "Frais d'entretien de la Grande Salle suite à un glissement de terrain" : Le montant au budget ne tient pas compte d'une éventuelle participation de l'ECA. Celle-ci sera demandée si la possibilité existe.
- 355.3120.01 "Frais de chauffage aux pellets" : La Municipalité confirme que des compteurs sont déjà installés permettant une séparation des consommations. Par contre, l'utilisation de ces données a dû être clarifiée avec la gérance (interprétation



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PRÉAVIS 14/2024 : BUDGET 2025

des valeurs des compteurs). Il en ressort que la commune ne finance que – et uniquement – le chauffage de la Grande Salle. La gestion des acquisitions de pellets a été confiée à la gérance par simplification administrative, sans rapport avec la ventilation des charges de chauffage.

Dépenses d'investissements et besoins de liquidités

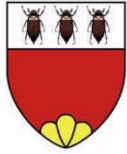
Pour la première fois, la Municipalité présente les investissements sous deux rubriques distinctes cette année, ceci selon recommandation de l'organe de révision au sujet de l'application du Règlement sur la comptabilité des communes.

À savoir, les investissements prévus au budget permettront à la commune de disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour réaliser les différentes acquisitions et travaux en lien avec la poursuite de ses tâches publiques. Ces investissements représentent un total de CHF 401'500.- pour l'année 2025 (voir la liste en page 17 du préavis).

Cependant, les investissements hors budget illustrent les investissements prévus durant l'année 2025 mais qui ne sont plus inclus dans le budget et devront être soumis au vote du Conseil communal. Les investissements hors budget représentent un montant total de CHF 7'208'250.- pour l'année 2025. Pour rappel, le budget 2024 prévoyait le montant de CHF 4'106'400.- ce qui signifie que la commune double quasiment ses efforts en matière d'investissement.

Pour l'exercice à venir, nous observons une marge d'autofinancement de CHF 1'554'590.- contre CHF 1'332'023.- en 2024. L'autofinancement positif attendu couvrira probablement les dépenses de fonctionnement et non les besoins en liquidité des investissements d'un montant CHF 7,609,750.-. Cependant, les projets d'investissements se finalisent rarement en une année calendrier et souvent une partie des dépenses est repoussée à l'année suivante.

L'endettement prévu au 31.12.2024 est de CHF 24'080'000.- (somme des emprunts à long terme du bilan) contre CHF 23'785'000.- prévu au 31.12.2025, et ceci après considération du remboursement d'une dette de CHF 1'000'000.- et l'amortissement financier de deux tranches de CHF 175'000.- et CHF 120'000.-. Le ratio d'effacement de la dette brute



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PRÉAVIS 14/2024 : BUDGET 2025

représente 15.30 années selon les calculs soumis par la Municipalité, ce qui améliore encore le ratio prévu au budget 2024, qui s'établissait à 18.83 années.

Considérations finales

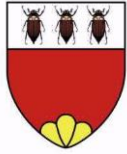
L'élaboration du budget 2025 s'inscrit dans un contexte économique qui rappelle celui de l'année précédente. Les tensions géopolitiques dans l'Est de l'Europe maintiennent une pression constante sur les marchés, alimentant un climat d'incertitude qui persiste.

Ceci-dit, le retour de la croissance économique mondiale, l'amélioration de l'accès au crédit suite à la baisse de l'inflation et l'augmentation des investissements dans les technologies vertes laissent entrevoir des possibilités de croissance économique plus soutenue à court terme, surtout dans les secteurs innovants et durables.

La construction du budget 2025 inclut la nouvelle péréquation vaudoise (NPIV), laquelle sera introduite dès le 1^{er} janvier 2025. Cette dernière, grâce aux nouveaux paramètres de son calcul, sera avantageuse pour Belmont-sur-Lausanne.

Cette année marque pour la première fois qu'une distinction est opérée entre les investissements inclus directement dans le budget et ceux qui feront l'objet de préavis annexes soumis au Conseil au cours de l'année 2025. Cette manière de faire découle d'une recommandation de notre organe de révision et notamment l'obligation de faire voter un crédit d'investissement spécifique à chaque investissement présenté dans le budget. C'est la raison pour laquelle les conclusions de la rubrique 15 du préavis 14/2024 sur le budget ont été adaptées en conséquence.

La Municipalité prévoit des dépenses de CHF 7'609'750.- au titre d'investissement, ceci pour satisfaire les étapes inscrites dans son plan d'investissement et la rénovation de ses diverses infrastructures et aménagements. La Municipalité nous informe également qu'il sera fort probable que la commune doive recourir à des fonds étrangers pour honorer les dépenses liées à ces investissements.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PRÉAVIS 14/2024 : BUDGET 2025

Le présent budget affiche un déficit attendu de CHF 597'300.--. Pour rappel, le budget 2024 affichait un déficit de CHF 831'000.--. Sous réserve d'un résultat 2024 conforme aux prévisions, la Municipalité nous informe que le déficit du budget 2025 pourra être absorbé par la « Réserve issue de la politique budgétaire », ou par le compte « Capital » si nécessaire.

À cet effet, votre Commission des finances remercie la Municipalité pour sa constante rigueur financière qui a permis jusqu'à ce jour de transformer les budgets déficitaires en résultats finaux positifs, et bien entendu de la bienveillance qu'elle apportera à l'évolution future de la situation financière de notre commune.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 14/2024** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Christian MARREL
Président

Hannah GROSSENBACHER

Amélie RAMONI-PERRET

Sakine UÇURUM PION

Daniele ANNESE

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 24 novembre 2024